

Politique de l'énergie : un dimanche noir

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1983)**

Heft 674

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1024814>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Politique de l'énergie: un dimanche noir

Dimanche noir pour la politique de l'énergie. Les écologistes purs et durs, qui osent encore paviser, sombrent dans le ridicule. Quand donc ouvriront-ils les yeux? Car enfin, où le refus s'est-il exprimé le plus clairement? Dans les cantons les plus conservateurs, où le réflexe conservateur joue le mieux, même si le fédéralisme n'a strictement rien à voir en matière de normes de consommation d'énergie et de recherche d'énergies nouvelles (Pierre Moren, ténor romand des opposants à l'article constitutionnel et président des cafetiers et restaurateurs suisses, a fait campagne le fédéralisme au fusil — les cantons se débrouillent très bien — alors même qu'il a mené une guérilla incessante au Grand Conseil valaisan contre le projet de loi cantonale). Voilà un constat qui situe l'ampleur de la tâche des écologistes qui vont devoir convertir, en une

année, les irréductibles de la Suisse centrale et du Valais à l'initiative populaire «pour un avenir sans centrale nucléaire». A moins, bien sûr, que les données du problème ne soient radicalement changées par une catastrophe nucléaire ou par un conflit au Moyen-Orient qui fermerait le robinet pétrolier...

Dans ces conditions l'attitude des Bâlois est scandaleuse. Les deux demi-cantons mènent certes une politique énergétique exemplaire. On partage leur colère à propos de Kaiseraugst. Mais ce qu'ils ont revendiqué pour eux — respect de la volonté populaire locale opposée à une centrale nucléaire — ils le refusent en fait pour les autres par leur vote de dimanche. La politique énergétique d'un pays ne peut pas se jouer à l'indignation, si justifiée que soit cette dernière. D'autant moins quand on se retrouve victorieux aux côtés des pétroliers qui ont mis le paquet financier (plus d'un demi-million) pour que nous continuions à dilapider leur précieux liquide.

Les cantons opposants sont précisément ceux qui ne se sont guère préoccupés jusqu'ici de mettre en place des mesures efficaces. La Confédération aurait pu donner le coup de pouce nécessaire pour vaincre ou la crainte d'agir qui caractérisent si souvent les politiques cantonales.

Place donc aux cantons. Il n'est pas certain que l'espace laissé libre les incite à faire mieux encore. L'absence de base constitutionnelle fédérale affaiblit leurs possibilités d'action: il faudra respecter la liberté du commerce et de l'industrie, notamment. Déjà le Tribunal fédéral a cassé les mesures vaudoises restreignant le chauffage électrique.

Du temps perdu, en définitive. Jusqu'à ce que la contrainte plus visible des faits nous oblige à accepter une intervention plus massive de l'Etat central. En matière énergétique, le temps n'est pas seulement de l'argent, c'est aussi une question de survie.

BON BORD

Dans le sillage de Kurt Furgler

Avant l'ère des spécialistes du marketing politique on aurait demandé: le Département fédéral de l'économie publique noirira-t-il, sous la patte de Kurt Furgler?

Prenez la liste des chefs de ce département depuis septante ans: Schulthess, Obrecht, Stampfli, Rubattel, Holenstein, Wahlen, Schaffner, Brugger, Honegger et depuis le début de cette année... Furgler! A part quelques années entre 1954 et l'été 1961, marquées par le passage de M. Holenstein (PDC) et Wahlen (UDC), en permanence une présence radicale à la tête de notre ministère des affaires économiques. Et bien sûr, les cadres de ce

département ont en général la même couleur. Des études sérieuses l'attestent.

Il est prématuré de se référer à l'étude en voie d'achèvement sous la direction du professeur Paolo Urio, à l'Université de Genève.

Nous ne retiendrons pas le travail de Hanspeter Kriesi, un sociologue zurichois, parce qu'il ne s'est intéressé qu'à la «crème de la crème».

En revanche, consultons l'étude d'Ulrich Klöti¹ actuellement professeur à l'Université de Zurich: elle porte sur un large éventail de cadres supérieurs de l'administration fédérale (y compris les CFF et les PTT). Trois années de référence ont été choisies: 1969, 1955 et 1938. Une enquête directe a été menée auprès des 411 hauts fonctionnaires en

¹ Ulrich Klöti, «Die Chefbeamten der schweizerischen Bundesverwaltung» (Francke Verlag Bern).

fonction en 1969 (pour les autres des recherches attentives ont été menées).

En 1969, le Département fédéral de l'économie publique comptait 33 fonctionnaires correspondant aux normes fixées et tous ont répondu aux questions posées (les «grades» correspondants étaient occupés par 21 fonctionnaires en 1955 et par 18 en 1938).

Voici deux groupes de données qui renseignent sur la mouvance à laquelle appartenaient les hauts fonctionnaires du DFEP.

Commençons par la croyance religieuse (en pour-cent):

Croyance	1969-1955-1938		
Evang.-réformée	88	79	81
Catholique romaine	12	16	6
Autre ou inconnue	—	5	13